

ASSEMBLÉE NATIONALE

10 décembre 2025

PROJET DE LOI RELATIF À LA LUTTE CONTRE LES FRAUDES SOCIALES ET FISCALES
- (N° 2115)

Adopté

N° AS590

AMENDEMENT

présenté par

M. Labaronne, rapporteur pour avis au nom de la commission des finances

ARTICLE 20 TER

À l'alinéa 4, remplacer le mot :

« adossés »

par le mot :

« reliés ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel de clarification.